



Communiqué

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS CONSCIENTS DE LEUR RÔLE

Rimouski, le 2 avril 2008 - L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent souligne aujourd'hui, à l'occasion d'une soirée reconnaissance, la démarche d'un peu plus de 100 propriétaires de boisés qui ont pris l'engagement, au cours des deux dernières années, de préserver un milieu forestier fragile présent dans leur forêt. La décision de ces propriétaires s'inscrit dans le cadre du programme multiressource de l'Agence qui inclut un volet offrant des mesures de conservation aux propriétaires.

Dans une société où les attentes sont de plus en plus grandes à l'égard de la protection des forêts et des écosystèmes forestiers, le président de l'Agence, **M. Jean Nazair**, croit important de faire état du travail de conservation réalisé en forêt privée : « *Les propriétaires montrent une grande ouverture lorsqu'ils constatent qu'ils ont des cours d'eau ou des milieux forestiers qui ont une valeur exceptionnelle, soit par leur rareté ou par leur incidence sur l'environnement de leur localité. Leur engagement dans la conservation démontre l'importance qu'ils accordent à leur rôle de fiduciaire du patrimoine forestier* », a-t-il mentionné.

Les mesures de conservation volontaire constituent en premier lieu un accord passé entre l'Agence et un propriétaire de boisé, en vertu duquel ils s'engagent de part et d'autre à collaborer à la conservation d'un milieu fragile. Le propriétaire bénéficie par la suite de services-conseils l'aidant à mettre en valeur le site concerné et à atteindre les objectifs de conservation visés. Depuis la création de ces mesures de conservation, en 2000, on retrouve au-delà de 2 100 hectares de forêts sous conservation, soit l'équivalent de 50 lots boisés.

Avec les mesures mises de l'avant par l'Agence et à l'implication des propriétaires, la forêt privée du Bas-Saint-Laurent comporte une grande diversité de milieux sous protection: tourbières, marais, héronnières, forêts rares ou anciennes, etc. Selon M. Nazair, « *ces éléments démontrent avec force que la forêt privée apporte de nombreuses retombées à la qualité de l'environnement et, du même coup, au bien-être des gens de la région* ».

Le programme de conservation volontaire est réalisé grâce à la collaboration et le soutien financier de la Fondation de la faune du Québec et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent et les agents livreurs du programme de mise en valeur collaborent également à la réalisation du programme.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a pour mission d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur et par un soutien financier et technique à l'aménagement. Elle regroupe quatre partenaires : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les propriétaires de boisés privés, le monde municipal et l'industrie forestière.

- 30 -

Source : **Florent Morin, ing. f.**
Directeur général, 418 721-0202

NOTE

Pour obtenir plus d'information ou voir des sites sous conservation, visitez le site Internet de la forêt privée : <http://www.foretpriveebsl.com/multiressource/milieus-sensibles>.